

AVERTISSEMENT AUX LECTEURS

Les deux textes qui suivent sont des résumés des interventions de Jean-Louis Laville et Michèle Riot-Sarcey.

Le CAC les remercie chaleureusement pour la richesse de leurs analyses et les échanges que nous avons pu avoir avec eux. Néanmoins, nous devons préciser qu'une retranscription *in extenso* de leur présentation eut été trop longue et surtout, parfois, difficile à lire car un exposé oral peut laisser la place à des développements, des incises, des parenthèses très intéressantes mais qui « passent » moins bien une fois posés par écrit.

Ainsi, nous avons fait le choix de présenter un résumé de ce que nous avons compris de leur propos, nous espérons ne pas l'avoir déformé, mais il semble ainsi plus honnête de souligner qu'il peut y avoir des erreurs d'interprétation. Nous ne serions que trop conseiller à nos lecteurs de retourner à la source de la pensée de ces deux auteurs, c'est-à-dire à leur livre.

EN QUOI L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION POLITIQUE TRADUIT L'ÉMERGENCE D'UNE NOUVELLE ÉTAPE DU NÉOLIBÉRALISME Aperçu sur les enjeux pour l'action collective des citoyens

Intervention JL Laville – Université d'été du CAC 2017

La question de départ est : comment se fait-il que les associations aient aussi largement contribué et participé à la construction des démocraties contemporaines et comment ça se fait que ça se voit si peu ?

Pour répondre, il s'agit de dégager 3 périodes de l'histoire longue au cours desquelles s'est construite cette invisibilisation des associations. Ensuite, pour compléter, de montrer ce qui, dans l'histoire courte, durant ces dernières décennies, a encore renforcé ce processus d'invisibilisation.

La présentation introductive du CAC a déjà bien décrit le contexte en montrant en effet que la situation est particulièrement difficile aujourd'hui pour les associations et il importe de repérer des marges de manœuvre et d'action pour en sortir par le haut. Pour cela, deux détours peuvent nous aider à réfléchir aux réponses et ripostes. Le détour historique (et ce que je vais dire va naturellement faire écho aux développements de Michèle Riot-Sarcey cet après-midi) et le détour international. Cette préoccupation consistant à décentrer le regard du cadre franco-français ou même européen apparaît en effet, plus que jamais, indispensable mais pas si évidente à favoriser (il est frappant de voir comment des inventions très intéressantes en Amérique du Sud, en Afrique ou ailleurs sont si largement méconnues en France... Il y a par exemple de superbes expérimentations dans la manière de faire démocratie via le dialogue entre les associations et les collectivités publiques et que l'on connaît trop peu cela)

1/ L'ASSOCIATIONNISME DU « PREMIER XIXÈME SIÈCLE », CADRE D'APPARITION D'UN SYSTÈME DE SOLIDARITÉ.

Il faut se rappeler qu'en France, la période entre 1830 et 1848 est celle où apparaît le plus grand nombre de collectifs et d'associations donc bien avant que le statut n'existe. Dans cette période, les associations sont créées pour traduire dans le concret, dans la vie quotidienne, les principes politiques de liberté, d'égalité, de fraternité. Autrement dit, c'est l'idée qu'il ne suffit pas d'afficher ces principes pour qu'ils se réalisent et on s'associe pour tenter de rendre effectif les valeurs portées par la devise républicaine et éviter qu'elle n'en reste au rang de slogan creux ou de simple formule incantatoire.

C'est dans ce contexte que va s'inventer une forme de solidarité, différente de celle que l'on connaît aujourd'hui car véritablement fondée sur cette idée, ce principe d'égalité. Cela est bien théorisé par Pierre Leroux lorsqu'il définit la solidarité pour désigner l'ensemble des actions collectives mises en place par des citoyens libres et égaux qui s'engagent collectivement pour réaliser un bien commun. Il y a là une énorme différence entre cette « solidarité démocratique » et la charité, basée elle sur une asymétrie, une inégalité constitutive entre celui qui donne et celui qui reçoit (et une inégalité qu'il ne s'agit pas fondamentalement de remettre en cause).

Si cette définition a une grande portée, c'est bien parce qu'elle fait écho à une multitudes d'initiatives associationnistes : sur ce moment 1830-1848, en effet, se mettent en place les premières organisations de secours mutuelles, des tentatives d'invention de formes nouvelles de production à partir des savoirs-faire des métiers et on allie effectivement ces préoccupations économiques à des pratiques politiques pour protester, proposer, revendiquer.

Cette « solidarité démocratique » est donc un changement de paradigme très important qui conduit Pierre Leroux à affirmer qu'avec la démocratie, cette notion de solidarité est ce qui vient remplacer la charité. C'est ce lien constitutif entre démocratie et solidarité (ce terme faisant écho non seulement à la liberté, à l'égalité mais aussi au « principe actif » de la fraternité) qui peut conduire à se demander dans quelle mesure en affaiblissant les systèmes de solidarité, on n'affaiblit pas également le système démocratique...

Ce type de questionnement auquel nous invite l'actualité peut donc inciter à retrouver et (re)découvrir les textes du mouvement ouvrier de l'époque. A leur lecture, il est frappant de constater que deux mots reviennent sans cesse, comme des drapeaux, ce sont les notions d' « associations » et de « solidarité ». J'insiste sur un autre point : ce qui est également marquant dans ces documents, c'est d'y constater combien les enjeux économiques et les enjeux politiques sont indissociablement imbriqués dans une perspective d'émancipation ; En effet, dans les associations de cette époque (qu'il s'agisse de s'organiser autour des métiers pour produire en commun, de monter des solutions d'entraides mutuelles afin de soutenir ceux frappés par les aléas de la vie ou encore de construire des revendications pour aller les porter collectivement devant le parlement) sont mû par un même ressort, une même dynamique d'émancipation qui indissociablement relie l'économique et le politique dans le même mouvement.

Je souhaite vraiment mettre l'accent sur cela afin que l'on comprenne que, dans un premier temps, le courant associationniste est porté par des préoccupations qui vont ensuite avoir tendance à être séparées en deux sphères distinctes et cela a des conséquences très importantes

[NDLR Il faut noter d'ailleurs qu'à ce moment-là, la sphère du « social » n'existe pas. La solidarité s'invente bien avant le « social » et l'invention de la sphère du « social » va permettre la dissociation avec la sphère de l'économie ce qui va avoir elle aussi des conséquences, on y reviendra lorsqu'on abordera l'État Social ! ... Mais au début du « premier XIXème siècle » donc pour reprendre l'expression d'Hosbawn, le « social » n'existe pas encore et ce qu'on théorise et cherche à mettre en pratique sur un plan économique-politique c'est bien la solidarité.]

Je fais encore une petite parenthèse, mais soit-dit en passant, quand on regarde le XIXème siècle aujourd'hui, on a l'impression qu'il n'y avait que des vieux barbus ! Or cette théorisation de la solidarité on la trouve aussi dans des textes signés par des femmes et certains écrits de Jeanne Derouin par exemple sont parfois aussi ou plus intéressants que ceux de Marx, Proudhon ou Engels... Il se trouve que à partir de 1848, les femmes sont aussi largement invisibilisées dans la construction du mouvement ouvrier mais avant cette date, on peut quand même trouver beaucoup de choses intéressantes produites par elles.

Cela nous renvoie à tout ce qui s'est passé dans une deuxième période ouverte après la révolution de 1848.

2/ LE « SECOND XIXÈME SIÈCLE » ET L'INVALIDATION DE L'ASSOCIATIONNISME PIONNIER

Il me semble important de regarder cela attentivement car, d'une certaine manière, on est encore largement sur cet héritage et vous allez voir qu'il y a des correspondances avec ce que l'on vit actuellement. Lors de cette période décrite par l'historien Eric Hobsbawm comme « le XIXème siècle du capital et des empires », cette invalidation va venir de quatre sources.

- Tout d'abord, la montée en puissance d'une école de pensée selon laquelle, l'accent n'est plus à mettre sur l'amélioration du système démocratique mais beaucoup plus le développement économique. Au fond, l'idée est qu'en favorisant le développement économique (via le décollage industriel) on va pouvoir, à terme, résoudre les problèmes sociaux par un mécanisme d'accroissement puis de redistribution des richesses au sein des populations.

On voit combien cette tension est structurante : s'agit-il d'accorder la priorité à la démocratie ou est-ce que c'est le développement économique qui va accomplir ses bienfaits et solutionner les inégalités sociales et les problèmes de pauvreté ? C'est la vision productiviste qui l'emporte et la notion de progrès (bien éloignée par exemple de la définition qu'en donnait Condorcet) va être empreinte d'économisme et on est toujours dans la droite ligne de cette pensée.

Dans ce nouveau contexte, la solidarité est reformulée dans un sens plus restrictif et, fondamentalement philanthropique. Ce n'est donc plus le modèle de la « solidarité démocratique » basée sur un principe accessible à tous les citoyens qui veulent s'auto-organiser mais cela devient un mode de traitement (et pour une période plus ou moins transitoire) des pauvres qui n'ont pas encore eu la chance de bénéficier de la croissance économique...

Ce n'est donc plus du tout la même optique. Cette solidarité devient résiduelle, philanthropique donc fondée sur des principes de compassion et de bienveillance vis à vis des pauvres. La solidarité est donc réduite aux principaux effets de ce qu'on appelle à l'époque le paupérisme, plus qu'aux causes structurelles puisqu'il s'agit simplement d'améliorer le sort de ces pauvres pendant le temps où le développement économique n'a pas encore produit ses bienfaits au bénéfice de tous... Mais surtout, cette approche va amener une interrogation subsidiaire, d'ordre moral, qui est : finalement tous les pauvres méritent-ils d'être aidés et cela ouvre la voie à une entreprise de moralisation des pauvres.

À partir donc de ce deuxième XIXème siècle, il y a une tentative de transformer ce premier associationnisme en remplaçant finalement des associations libres par des associations patronnées.

Par exemple, quand la loi sur les mutuelles passe, il est prévu que les mutuelles soient patronnées par des notables locaux qui doivent vérifier qu'elles ne sont pas des couvertures pour « des menées subversives », comme ils disaient.

On rentre dans un contrôle des associations et se dessine alors la polarité encore valable aujourd'hui entre deux référentiels différents pour définir la solidarité : celui de la solidarité démocratique (reposant sur une recherche de l'intérêt général) et celui de la solidarité philanthropique (où l'intérêt privé est davantage présent).

- Autre mode d'invalidation de ce premier temps de l'associationnisme : la pensée libérale qui va tenter de faire passer comme « dépassé » les associations d'hommes égaux. Derrière, il y a l'idée qu'il faut structurer la société pour permettre le décollage économique et que nous n'avons donc plus besoin de ces associations car comme le dit une phrase emblématique de l'époque : « la véritable association de notre temps, c'est l'association de capitaux ».

- Troisième source d'invalidation, celle de la vulgate marxiste qui va opposer ce socialisme utopique considéré comme naïf, immature à un socialisme scientifique. C'est aussi à partir de cette lecture marxiste que l'associationnisme premier va être vu comme de l'utopie, des chimères... Une sorte de stade infantile, avant la maturité du développement du mouvement ouvrier.

- La quatrième et dernière source d'invalidation est l'économie sociale (des théoriciens comme Le Play) avec une approche de la question sociale qui tend à remplacer la politique par la morale. En effet, il ne faut pas oublier que l'économie sociale naît comme une idéologie du patronage et du paternalisme.

Bref, pour de multiples raisons, on le voit que cet associationnisme premier devait donc être détruit, il fallait non seulement comme l'explique bien Edward Thomson, l'historien anglais, éradiquer toutes les formes auto-organisées d'associationnisme pour arriver à fonder une entreprise de moralisation des pauvres mais également en effacer, si possible sa mémoire. Cette relégation historique s'explique par car cet associationnisme donnait des bases solides d'auto-organisation, dans une certaine indépendance... Cet effet d'effacement va servir une approche philanthropique dans laquelle les associations ont un rôle beaucoup plus fonctionnel pour servir l'ordre dominant capitaliste qui s'impose. Ainsi dans la manière d'écrire l'histoire officielle, on lit parfois que les premières associations viennent de Fourier, Proudhon et elles sont finalement réduites à la tentative d'application, un peu maladroite, de la pensée des utopistes. Or elles ont été beaucoup plus que cela car si les premières associations se sont certes largement inspirées des écrivains « utopistes », elles s'en sont aussi largement démarquées, en particulier par une volonté d'inscrire les associations dans la démocratie, ici et maintenant. Et pas simplement un « monde meilleur », demain. Autrement dit, ce que pose de manière très intéressante l'associationnisme du premier XIXème siècle c'est la question de la transition et c'est précisément pour cette raison qu'il est instructif d'aller revisiter cette période.

Évidemment, la question sociale ne peut être résolue uniquement par l'approche philanthropique et une nouvelle grande période va donc s'ouvrir au sortir de la première moitié du XXème siècle. Nous allons le voir, cette nouvelle phase historique va porter en elle beaucoup d'améliorations mais aussi, pour les associations nouvelles générations, un certain nombre d'effets pervers et d'ambivalence, c'est la période de l'État social.

3/ L'ÉTAT SOCIAL DU XXÈME SIÈCLE

Il faut noter tout d'abord que l'émergence de la sociologie tout au long du XXème siècle va contribuer à penser autrement les relations sociales, en intégrant davantage les interdépendances entre les individus (qui ne sont donc pas seulement des acteurs isolés faisant des choix rationnels) et c'est ainsi

qu'apparaissent des notions comme la dette sociale, c'est-à-dire l'idée que la manière dont on vit est liée à l'héritage laissée par les générations précédentes et non pas seulement à nos mérites personnels. Les analyses sociologiques vont également amener à tenir davantage compte des différences de dotation entre les groupes sociaux, autrement dit tout le monde n'a pas la même chance sur la ligne de départ. Ainsi dans une optique de recherche d'égalité, il est normal de penser une instance de péréquation pour redistribuer mieux ce qui au départ est inégalitaire. Cette instance de péréquation, c'est l'État social, instance légitimée par la démocratie représentative puisque les décisions de l'État social sont celles de personnes élues dans le cadre de mécanismes de délégation temporaire de pouvoir.

L'État social marque un retour en quelque sorte vers le référentiel de la première période de l'associationnisme du début XIXème siècle, celui de la « solidarité démocratique ». Cette prise de distance avec le référentiel de la « solidarité philanthropique » permet de concevoir un ancrage légal, c'est-à-dire que l'on a plus à faire la quête, on peut exiger ses droits (et ça change tout).

Néanmoins, à la différence du premier associationnisme, l'État Social ne conçoit tant pas son action à partir de liens horizontaux et de réciprocité entre des citoyens égaux mais davantage dans un schéma descendant, vertical et basé sur la redistribution. En effet, l'État Social consiste à prélever et redistribuer une partie des richesses créées pour réduire les inégalités et alimenter des actions en faveur de la justice social. Cette idée repose sur une distinction très forte entre l'économie confiée au capitalisme et le « social » confié à l'État.

Dans cette perspective, les associations vont finalement devenir des outils complétant, prolongeant l'État social et donc également sous sa tutelle. D'une certaine façon, les associations vont devenir de plus en plus dépendante des moyens fournis par cet Etat social.

Après la deuxième guerre mondiale, c'est le moment d'une professionnalisation du monde associatif qui se développe pour répondre à des demandes sociales identifiées en partie par la société civile mais à travers des prises en charge qui deviendront de plus en plus para-étatique (par exemple dans le secteur du handicap).

Le développement de l'État social va amener à parler d'État providence et on va assister également à des collusions idéologico-politique, qui vont permettre l'expansion d'un certain nombre d'associations mais dans un contexte, y compris à gauche, parfois très clientéliste.

Cette phase historique voit donc apparaître une sorte de paradoxe avec l'accroissement des moyens d'action des associations tout en consacrant, par rapport à la première période associationniste une certaine diminution de l'autonomie du secteur associatif.

Voilà à grands traits, comment à travers ces trois longues périodes historiques, nous en arrivons à sous-estimer l'importance du fait associatif dans la construction de la démocratie. C'est aussi pour cet ensemble de raison, soit dit en passant, que les sociologues en France, prennent peu ou pas ce fait associatif comme un objet de recherche et d'enseignement de première importance. De manière générale, les grands débats qui ont structuré le Xxème siècle étaient constitués de manière assez binaire entre deux instances : l'État et le marché... Et les associations n'y étaient vues que de manière très résiduelle.

Pourquoi les associations n'ont-elles pas et n'ont-elles pas eu la reconnaissance qu'elles méritent ? Après ces trois périodes historiques, plusieurs éléments explicatifs sont également à trouver dans l'histoire courte, celle qui nous fait remonter aux années 70.

4/ LES QUATRE DERNIÈRE DÉCENNIES ET LA SUITE DU PROCESSUS DE MINIMISATION DES APPORTS ASSOCIATIFS

Au début des années 70 donc, une croyance va s'effriter et rentrer en crise, celle d'une synergie, d'une complémentarité entre le marché et l'État. Des failles sérieuses apparaissent dans cette doxa qui constituait le ciment de « l'idéologie du progrès » et de l'ensemble du mouvement social-démocrate. De plus, durant cette période, d'autres formes d'associations apparaissent et prennent des formes décrites souvent sous l'appellation « mouvements sociaux ». Ces mouvements sociaux montrent que la conflictualité sociale ne peut pas se résumer à la lutte des classes et qu'il y a d'autres problèmes. Parmi ces autres problèmes, apparaissent la question écologiste (qui pose l'incompatibilité à termes entre un capitalisme fondé sur l'idée d'un développement sans fin et les ressources limitées de la planète) ou encore l'enjeu du féminisme (l'État social reposant en grande partie sur ces fondements sur des schémas paternalistes et des inégalités de genres)

Dans les années 80, certains mouvements sociaux reviennent assez nettement à une préoccupation de l'associationnisme premier, en tentant davantage de conjuguer des actions contestataires avec des actions visant finalement à préfigurer aussi ce que pourrait être un autre monde.

On peut voir ça par exemple dans le passage, en 2001-2002, de l'antimondialisme à l'altermondialisme, c'est-à-dire une posture qui n'est pas seulement dans le discours « contre » mais beaucoup dans le faire. Il s'agit d'un passage d'une posture d'opposition à un système à un positionnement consistant à dire que le monde à venir, souhaité, et déjà là en creux dans de nombreuses pratiques alternatives, ce qui correspond à d'autres manière de penser le changement (pas uniquement sous forme de révolution brutale mais aussi de transition)

Ces mêmes années 80 voient certains triomphes de la pensée néo-libérale, politiquement avec Thatcher ou Reagan notamment. Et dans la sphère intellectuelle avec des auteurs comme Milton Friedman ou Friedrich Hayek. Pour ces théoriciens, les associations sont inquiétantes. En effet, ces économistes qui remettent radicalement en cause les principes même de l'action publique, considèrent qu'à l'intérieur de cette action publique, toutes ces associations, ça crée le bazar... Il faut remettre de l'ordre dans tout ça et cette rationalisation peut passer par un système de concurrence généralisée limitant le nombre d'associations (vous vous souvenez de la circulaire Fillon en 2010 ? Vous avez entendu les propos du candidat au législative de LREM sur la diminution du nombre d'associations ?), sinon la société devient « ingouvernable ».

Le projet du néo-libéralisme revient quelque sorte à limiter la démocratie, c'est-à-dire réduire le périmètre d'intervention de l'État (cf le consensus de Washington en 1989). Dans ce cadre pour F. Hayek, il faut parvenir à cantonner les associations à un tiers secteur les contraignant, dans un système concurrentiel, à n'être plus que des prestataires de services à moindre coût et non plus des instances de travail collectif pour prendre la parole dans l'espace public. Ce n'est plus le même projet.

Troisième et dernière période, celle que l'on traverse avec ce néo-libéralisme de 2ème génération, illustré par exemple par le projet « Big society » de David Cameron, décrit par *The Times* comme « une tentative remarquable de refonder le rôle du gouvernement et de libérer l'esprit entrepreneurial » ... Ce discours intègre complètement la question sociale, notamment grâce à un outillage de nouveaux concepts comme celui du « social business ».

Dans cette nouvelle perspective néo-libérale, il peut y avoir un capitalisme à but social, c'est le discours de Véolia, de Danone et bien d'autres (cf le rapport Faber-Naidoo ou dans le même genre le rapport S. Earn pour l'entrepreneuriat culturel ou encore évidemment celui, emblématique, d'Hugues Sibille sur les investissements à impact social). Dans cette optique, pour faire vite, on considère que « l'idéologie » c'est ringard (c'est le monde d'hier), on ne parle plus de gauche et de droite, on agit et on trouve des solutions « pragmatiques » pour réduire la pauvreté.

Cette pensée est relayée à Yales, Harvard, Oxford et dans les chaires « économie sociale et solidaire » créé dorénavant dans les grandes écoles de commerce pour former les dirigeants du monde associatif de demain. Il y a là la double idée qu'on peut être efficace pour résoudre les problèmes sans passer par l'État, uniquement par le marché et que tout cela est avant tout un problème d'organisation et d'efficacité.

Vous voyez la montée en puissance de ce discours managérial qui se construit et que l'on entend par exemple lors des réunions de l'Union Européenne avec l'idée que le monde associatif est bien sympathique mais sans doute trop resté dans l'amateurisme et ses résultats ne sont pas assez probants alors place à de nouvelles méthodes (le mot « innovation » est omniprésent) issue notamment de « l'entrepreneuriat social » ...

C'est extrêmement important parce que c'est sur ces conceptions là que se bâtissent ensuite des programmes, des dispositifs (comme les SIB Social Impact Bond – rebaptisées en France les Contrats à Impact Social). Tout cela détermine évidemment des financements et, demain, des manières de faire, une reformulation des métiers (on le voit dans le travail social notamment). Ce processus néo-libéral qui met en permanence en avant, par exemple il faut voir la définition du terme « innovation sociale » que l'on a dans certains fonds européen (par exemple pour intervenir en Grèce) et qui aboutit à ne subventionner que des actions « social business » d'entreprises de consultant anglo-saxon...

Il y a là un discours qui s'est construit ces dernières années et des dispositifs qui vont avec, les SIB en sont bien sûr une illustration particulièrement éloquent.